Le présent contrat est conclu entre les parties suivantes :

AMZAIR INDUSTRIE

Ci-après dénommé AMZAIR

N°SIRET 789 196 771 000 24

521 rue Gustave Eiffel, ZI de Penhoat 29860 PLABENNEC

France

Tél + 33 (0)2 98 38 42 50

Email: contact@amzair.fr

Site internet: www.amzair.fr

Ci-après dénommé STAAC ou STA AMZAIR connect					
Société N° SIRET					
Adresse					
Code postal					
Ville					

STATION TECHNIQUE AGRÉÉE AMZAIR CONNECT

ARTICLE 1 – OBJET

AMZAIR donne accès à la STAAC aux services AMZAIR connect pour les pompes à chaleur (ci-après dénommées «PAC») sous contrat AMZAIR connect (conclu entre le propriétaire de la PAC et AMZAIR) et dont l'entretien est confié à la STAAC (cf. liste des PAC actualisée en temps réel sur le site connect.amzair.fr précisant le forfait souscrit par chaque client final).

Tél

Email

- PAC en forfait ESSENTIEL (garantie 5 ans pièces): la STAAC conclut directement avec le client final le contrat d'entretien annuel et lui facture directement ses prestations.
- PAC en forfait TRANQUILLITE (service à distance + garantie 10 ans pièces): la STAAC conclut directement avec le client final le contrat
 d'entretien annuel et lui facture directement de ses prestations. AMZAIR donne accès à la STAAC au site connect.amzair.fr permettant le
 paramétrage, le diagnostic et les interventions à distance sur la PAC concernée. Le forfait est payable en une fois à la commande de la PAC
 ou directement par le client sur le site magarantie.amzair.fr.
- PAC en forfait **SERENITE** (service à distance + entretien + maintenance + garantie 10ANS pièces et interventions) : **AMZAIR** confie à la **STAAC**, qui accepte, la sous-traitance des prestations d'entretien et de maintenance et lui donne accès au site **connect.amzair.fr** permettant le paramétrage, le diagnostic et les interventions à distance sur la PAC concernée.

ARTICLE 2 – INTUITU PERSONAE

Le contrat est notamment conclu en considération des éléments suivants :

- Les compétences et les garanties que la STAAC présente.
- La ou les personnes mandataire(s) sociale(s) de la STAAC.
- Les qualités et compétences des techniciens agréés AMZAIR connect de la STAAC en charge de l'exécution du contrat (cf. liste des techniciens actualisée en temps réel sur le site connect.amzair.fr.

En conséquence, ce contrat conclu intuitu personae ne pourra être cédé ou transmis à quelque tiers que ce soit et de quelque manière que ce soit, et même par fusion, scission ou apport partiel d'actif, sans l'accord préalable et écrit d'**AMZAIR**.

La STAAC s'engage par ailleurs à informer AMZAIR industrie de tout changement dans sa situation, dans ses effectifs agréés AMZAIR connect ou de ses compétences.

ARTICLE 3 – DURÉE

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, reconductible par tacite reconduction.

Il peut être rompu par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de six (6) mois avant la date appliversaire

Cependant, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses engagements contractuels tels que décrits à l'article 4, et sans y avoir remédié dans un délai de trente (30) jours suivant la réception d'une mise en demeure adressée par la partie lésée par lettre recommandée avec accusé de réception, le contrat peut être résilié de plein droit avec effet immédiat.



LES ENGAGEMENTS DE LA STAAC

La STAAC s'engage à faire intervenir exclusivement ses techniciens agréés AMZAIR connect sur les pompes à chaleur (PAC) et à transmettre son attestation de capacité fluides frigorigènes à jour.

La STAAC s'engage à réaliser les visites d'entretien périodique et préventif selon la liste des opérations transmise par AMZAIR (exemple en Annexe 2) dans une plage de deux mois autour de la date de visite demandée par AMZAIR (avec un délai de prévenance pour l'utilisateur de la PAC d'au moins quinze jours), et après réception des éventuelles pièces nécessaires à cette visite et, pour les forfaits CONFORT et SERENITE, de la commande de prestation d'AMZAIR.

Dans le cadre du forfait SERENITE, en cas d'intervention hors visite d'entretien, la STAAC s'engage à intervenir dans les plus brefs délais et en tout état de cause 48 h maximum après réception de la commande de prestation d'AMZAIR.

L'ensemble des interventions de la **STAAC** devront être réalisées conformément aux DTU, règles de l'art, préconisations fabricant et demandes exprimées sur la commande de prestation d'**AMZAIR**. À défaut, les interventions de la **STAAC** demeureront à sa charge exclusive.

Pour toutes les visites ou interventions, la STAAC s'engage à transmettre à AMZAIR le rapport d'intervention correspondant, et pour celles prises en charge par AMZAIR, à transmettre également la facture conforme à la commande de prestation.

La STAAC s'engage à prendre en charge les nouvelles PAC qui pourraient être proposées par AMZAIR dans la zone géographique couverte par le présent contrat (cf acceptation en bas de page). Elle reconnaît néanmoins que AMZAIR n'est pas en mesure d'assurer une exclusivité-sur ladite zone géographique.

La STAAC autorise l'équipe d'AMZAIR à procéder à des enquêtes de satisfaction et/ou visites sur site suite aux prestations réalisées dans le cadre du présent contrat.

LES ENGAGEMENTS D'AMZAIR

AMZAIR s'engage à donner accès à la STAAC au site connect.amzair.fr permettant le paramétrage, le diagnostic et les interventions à distance sur les PAC en forfait **ESSENTIEL**, **TRANQUILLITE** ou **SERENITE**.

Dans le cadre du forfait SERENITE, AMZAIR s'engage à fournir à la STAAC, pour chaque PAC connectée, le planning prévisionnel, la liste des opérations à réaliser, la commande de prestations ainsi que, durant la période de garantie, les éventuelles pièces de rechange pour la visite d'entretien périodique et préventif.

Pour toutes les visites ou interventions prises en charge (selon forfait en cours et conditions générales de ventes), **AMZAIR** s'engage à transmettre à la **STAAC** une commande de prestation conforme à la grille forfaitaire (exemple en **Annexe 1**).

AMZAIR s'engage à régler à 30 jours fin de mois après réception de la facture et du rapport d'intervention correspondants à la commande passée par **AMZAIR**.

En cas de besoin, AMZAIR s'engage à vous assister à distance par téléphone et/ou prise en main à distance via AMZAIR connect

pendant les jours ouvrés et pendant les heures d'ouverture de la société (consultables sur le site amzair.fr).

ACCEPTATION DU CONTRAT

La signature de ce contrat	vaut accontation	plaina at antiàr	a das conditions	aónóralos de	vontos	concultables	our amzair fr
La signature de ce contrat	vaui acceptation	pienie et entier	e des conditions	generales de	, veilles	CONSUNABLES	Sui aiiizaii.ii

Date du début de contrat

Zone géographique couverte par le contrat À défaut dans un rayon de 40 km autour du siège social de la STAAC



AMZAIR INDUSTRIE

Signature précédée de la mention «lu et approuvé» et tampon de l'entreprise

STATION TECHNIQUE AGRÉÉE AMZAIRCONNECT

Signature précédée de la mention «lu et approuvé» et tampon de l'entreprise

GRILLE FORFAITAIRE PRESTATIONS @



<u>PRÉREQUIS</u>: pompe à chaleur AMZAIR sous garantie en cours de validité et avec contrat AMZAIR connect en vigueur (cf conditions générales de ventes AMZAIR et conditions générales du contrat souscripteur AMZAIR connect), pour prestations réalisées par Station Technique Agréée AMZAIR connect (STAAC).

Rappel des garanties sur les pompes à chaleur AMZAIR Industrie livrées à partir du 01/04/2020 (cf détails dans CGV) :

	1 ^{re} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} à 5 ^{ème} année		6 ^{ème} à 10 ^{ème} année (Générateur uniquement)	
	Pièces	Main d'œuvre	Pièces	Main d'œuvre	Pièces	Main d'œuvre	Pièces	Main d'œuvre
PAC non connectée	✓	X	✓	X	X	X	X	X
PAC connectée	✓	✓	✓	X	\checkmark	X	X	X
PAC en forfait SERENITE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Le taux horaire et les temps ou formules forfaitaires ci-dessous incluent le déplacement, la mise en place et le nettoyage, les échanges avec le client final, ainsi que les petits consommables tel que joints, valves, azote, divers quincaillerie, gaz pour brasure...

VISITE D'ENTRETIEN PERIODIQUE ET PREVENTIF

120 € HT

FORFAIT POUR 2H DE VISITE INCLUANT :

Opérations standards d'entretien à effectuer suivant fiche entretien fournie

Opérations préventives ou prédictives complémentaires

Selon les demandes d'AMZAIR, d'autres opérations préventives ou prédictives pourront être à effectuer dans le cadre de la visite d'entretien, et dans la limite de 45 minutes (ou 30 minutes pour les PAC avec 2 batteries frigorifiques), en appliquant les temps d'intervention de la grille forfaitaire sur chaque opération à réaliser. Si la durée dépasse le temps alloué, AMZAIR prendra en charge (après validation par une commande) le temps complémentaire sur la base d'un taux horaire en vigueur.

La STAAC conviendra avec le client final de la visite d'entretien avec un délai de prévenance d'au moins 15 jours. La date pourra être modifiée à l'initiative d'une des parties à condition d'en avertir l'autre partie avec un préavis minimum de 7 jours. En cas d'absence du client aux jours et heures fixés, AMZAIR autorise la STAAC à facturer celui-ci pour indemnisation dans la limite de 60.00 € HT.

TAUX HORAIRE DIAGNOSTIC ET INTERVENTION

60 € HT

Taux Horaire à appliquer sur temps forfaitaire ci-dessous

Un montant minimum de 60.00 € HT vous sera alloué pour toute intervention sur site même si celle-ci dure moins d'une heure.

GRILLE DE TEMPS FORFAITAIRE En cas d'anomalie(s) détectée(s) pendant une intervention, le technicien de la STAAC doit immédiatement prendre contact avec le service clients d'AMZAIR.	en heure
Mise à jour de programme	0,25
Remplacement sonde	0,25
Remplacement carte électronique ou Power+	0,50

ANNEXE 1.2

7 11 11 2 1 2 1 2	
Réparation fuite frigorifique (y compris récupération fluide + test étanchéité 1h + tirage au vide et recharge en gaz)	5,00
Remplacement pièce frigorifique (compresseur, évaporateur, échangeur à plaques, détendeur et/ou V4V ; y compris récupération fluide + test étanchéité 1h + tirage au vide & recharge en gaz)	6,00
Supplément pour remplacement évaporateur sur PAC air/eau intérieure avec ballon intégré	+ 2,00
Remplacement vanne 3 voies (V3V) ou vanne 2 voies (V2V)	0,50
Remplacement moteur de vanne	0,25
Remplacement circulateur	0,50
Intervention sur la distribution intégrée entre PAC et ballon sur OPTIM 4 ou 6 (vanne 2 voies, vanne 3 voies et/ou circulateur)	1,50
Remplacement ventilateur	2,00
Supplément pour remplacement ventilateur sur OPTIM 4 ou 6 avec ballon ECS intégré au- dessus de la PAC	+ 2,00
Remplacement ballon ECS	4,00
Dépose et repose PAC (y compris remise en service et emballage/sanglage sur palette pour retour usine)	8,00
Supplément pour PAC avec double batterie frigorigène	+ 2,00
Supplément pour OPTIM 4 ou 6 avec ballon ECS intégré au-dessus de la PAC	+ 2,00
Supplément pour OPTIM 4 ou 6 avec ballon ECS intégré au-dessus de la PAC	+ 2,00

Pour tout autre cas non mentionné, il est impératif de contacter AMZAIR Industrie pour valider le diagnostic et les prix.

Les contraintes particulières d'accès ne sont pas prises en charge par AMZAIR Industrie.

Les pièces remplacées sont garanties pour la durée restant à courir au titre de la garantie d'origine.

Sauf accord explicite, la prise en charge des pièces sous garantie n'est accordée qu'après expertise des pièces défectueuses (les pièces sont facturées et un avoir est ensuite établi si le retour est effectué sous 2 mois maximum chez AMZAIR industrie et que le défaut est confirmé imputable à AMZAIR après expertise).

En aucun cas, AMZAIR Industrie ne garantit et ne prend en charge quelque dommage immatériel que ce soit, et notamment les coûts liés à la mise en place de solution de substitution pendant la période de garantie ou encore de consommations.

FLUIDE FRIGORIGENE Y compris recyclage et bouteille de récupération	
R407C et R410A Prise en charge de la quantité de fluide indiquée sur plaque signalétique de la pompe à chaleur	40€/kg (à compter du 15/11/2020)

FICHE VISITE ENTRETIEN AMZAIR*

Mod	èle de PAC	N° de série	Utilis	sateur PAC		
Cont	rat SERENITE				Date du dern	ier entretien
Λ Γ ₂	ana d'anomalia, právan	ir immédiatament natra a	ماند ماند	nt au 02 00 20	42.50	
<u>√i</u> ⊑n		ir immédiatement notre s	ervice cile			
	Opérations stand			À COCHER	Obser	vations
1	Contrôle de l'historique des Indiquer le nombre et types	défauts de défauts depuis dernière visit	te			
2	Relever les heures de foncti	onnement du compresseur : Ge	d01		Heures compresse	eur:
	Test de fonctionnement de l					
3	 Vérification et étalonnage of contrôle du voyant liquide 					
3	Vert = circuit frigorifiJaune = circuit hum	que sec ide = déshydrateur à changer				
	- Présence de bulles	(manque de fluide ou évaporat draulique de la PAC et des kits				
4	Contrôle d'étanchéité frigorit contrôle de l'étanchéité	îque et établissement d'un cert	ificat de			
5	Tous les 2 ans, changement	des valves, joints et bouchons	Schrader			
6	Nettoyage de la batterie aér	aulique (évaporateur)				
7	Vérification des connexions (y compris Power+ pour PA	et/ou serrages des composants C inverter)	s électriques			
8	Remplacement des piles de à la charge du client)	s sondes ou thermostats (conse	ommables			
9	Vérification du serrage des r	moteurs de vannes 2 et 3 voies				
10	Contrôle et nettoyage du po	t à boue magnétique				
11	Vérification et nettoyage des	s filtres hydrauliques (nature pa	rticules)			
12	Essai du (ou des) groupe(s)	de sécurité de l'eau chaude sa	nitaire			
13		en antigel (au réfractomètre), o et de la concentration en inhibit s du fabricant			Valeur antigel :	
14	Contrôle de la pression d'ea				Pression d'eau :	
15	Contrôle de la pression du (o pas à la PAC)	ou des) vase(s) d'expansion (in	tégré(s) ou		Pression vase :	
16	PAC sur ON au départ du te	chnicien				
	ation(s) complémenta liste et pièces fournies par <i>i</i>					
Nom	du technicien	Date	Sig	nature	Cache	t de la société